



HAL
open science

Conclusions

Philippe Leveau

► **To cite this version:**

Philippe Leveau. Conclusions. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines : Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, pp.257-261, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04569956

HAL Id: hal-04569956

<https://hal.science/hal-04569956>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

CONCLUSIONS

Le colloque sur la maison est né d'une prise de conscience de la collectivité archéologique de Vaucluse à la suite de la multiplication des données entraînée par la rénovation du centre urbain d'une cité prestigieuse par la richesse archéologique, Orange, déjà célèbre par ses grands monuments et son épigraphie, mais dont le tissu urbain était peu connu. C'était la version vauclusienne d'un problème général lié aux progrès de l'archéologie de sauvetage et à l'apparition d'équipes archéologiques professionnelles bien implantées dans les grandes villes modernes qui ont recouvert les anciens chefs lieux des cités romaines. Une autre composante s'est ajoutée aux précédentes : des archéologues habitués à l'observation des structures complexes –structures en creux et tranchées de spoliation– ont pu reconnaître des structures ignorées de leurs prédécesseurs tandis que la fréquentation prolongée d'un site leur assurait la possibilité d'établir des relations entre les découvertes successives. Une partie de ces chercheurs se réunissait régulièrement pour préparer un Atlas topographique des villes de Gaule Narbonnaise qui constituait l'aboutissement d'un programme coordonné par Jean Guyon et le service archéologique de Vaucluse y participait.

L'un des problèmes importants de l'archéologie urbaine est en effet la publication des nombreuses données recueillies. Il dépasse évidemment le thème "académique" de la maison. Mais traiter ce thème était l'occasion de faire connaître une partie de ces données nouvelles et de susciter des discussions et des collaborations entre les archéologues travaillant sur les fouilles urbaines régionales, entre ceux-ci et des collègues ayant l'expérience d'autres régions de l'espace romain, entre tous ceux-ci et des spécialistes de tel ou tel domaine particulier, susceptibles d'apporter des contributions à l'interprétation des données, philologues et spécialistes du décor.

C'est ainsi que, répondant à l'invitation du Conseil Général de Vaucluse, nous nous sommes retrouvés à Avignon... et qu'à l'issue de ces trois journées m'incombe la charge de proposer des "conclusions", qui évidemment devront être une opinion sur la réunion mais dont l'intérêt principal doit être d'attirer l'attention des participants sur quelques généralités relatives au thème et sur quelques points de méthode.

Maison urbaine et maison romaine ; dimensions et richesse des maisons

Le thème du colloque était la maison urbaine à l'époque romaine. On retrouve dans l'adjectif qui définit l'époque prise en compte toute l'ambiguïté de l'adjectif romain qui qualifie à la fois une civilisation (et un empire) et une période chronologique. Sans doute un certain nombre des participants ont-t-ils nourri l'espoir que ce colloque nous aide à mieux connaître un habitat urbain différent de la "maison romaine" définie par la tradition académique et en tout cas mieux connue que l'habitat des indigènes et des pauvres, pourtant majoritaire. Il n'est ni nouveau ni original d'écrire que les sources écrites et les sources archéologiques telles qu'on les envisageait dans l'optique ancienne, –la documentation artistique et l'architecture–, nous renseignent surtout sur les goûts et les modes de vie des classes dominantes. Il importait de combler une lacune en réunissant une documentation sur les maisons des *humilores* ; cela constitue le point positif d'un courant qui a été jusqu'à pratiquer le culte des vaincus, des pauvres et des exclus. Force est de reconnaître que sous les grandes villes romaines, le passé pré-romain apparaît aux archéologues plus sous la forme des champs recouverts par la ville que sous celle des maisons des indigènes : en définitive, la démonstration faite à Vaison par Ch. Goudineau, sans perdre de son exemplarité, reste un cas isolé. Pourtant on dispose de quelques exemples de maisons correspondant à ce qui peut être considéré comme un standing populaire. Les études de site présentées n'en font connaître ni à Aix, ni à Arles. Mais on en connaît à Fréjus. Les maisons de petite taille dans le centre des villes paraissent liées à un état ancien ; à partir de l'époque flavienne les maisons sont plus grandes. La chronologie apparaît une donnée essentielle dans les comparaisons portant sur la taille des maisons. L'une des caractéristiques des chefs-lieux de cité est d'avoir été habitées par les élites. A Orange, dans un espace qui correspond à peu près à celui des plus grandes maisons de Vaison, les opérations de réhabilitation de l'habitat ont permis de fouiller dix, puis quinze "petites" maisons, occupées par des gens de condition beaucoup plus modeste que ceux qui vivaient dans celles du cours Pourtoules voisin. J.-M. Mignon nous les a présentées avec le regard qui est le sien, celui de l'architecte qui, lorsqu'il

construit, est soucieux d'organiser rationnellement la ville et donc, lorsqu'il devient archéologue, de rechercher des rythmes modulaires par l'interprétation des données archéologiques qu'il observe.

C'est donc plutôt dans les agglomérations rurales, que nous appelons "secondaires" pour marquer leur dépendance administrative par rapport au centre urbain principal de la cité, que l'on peut trouver des maisons de taille réduite ou moins luxueuses susceptibles de donner une image de ce qu'étaient les maisons des familles plus modestes ; leur plan n'était pas commandé par les exigences de représentation qu'imposait aux élites leur place dans la cité. Le catalogue qui accompagne la publication du colloque de Bliesbrück sur les agglomérations secondaires du Nord de la Gaule et des Germanies en est une bonne illustration. Ce sera l'apport du programme archéologique lancé par J.-L. Fiches et J.-L. Massy sur les agglomérations secondaires de Gaule Narbonnaise, et en particulier celui des fouilles récentes de la ville basse d'*Ambrussum* où un tel quartier est en cours de fouille. L'observation me paraît importante : grandes ou petites, les villes romaines sont des villes mais l'adjectif "secondaire" attire l'attention sur le changement d'échelle introduit par le choix effectué par l'administration romaine qui distingue une ville parmi toutes ; ainsi Nîmes parmi les *komai* Arécomiques.

Architecture domestique et romanisation : approches historique et anthropologique

Dans l'approche historique traditionnelle, le problème majeur est celui de la romanisation, c'est-à-dire de la nouveauté constituée par l'intégration de la Gaule du sud dans un ensemble organisé autour de Rome, la ville-capitale qui propose aux élites provinciales une manière d'habiter liée à sa sociabilité, avec les inévitables réactions positives ou négatives qu'elle suscite. Ce "modèle romain", un des objectifs du colloque était de mieux saisir la manière dont il était vécu, de l'animer en cherchant à replacer –à retrouver– les documents artistiques qui font le luxe de la maison romaine à l'intérieur de l'espace domestique. Dans un premier état du projet de colloque, il était prévu de réunir la documentation archéologique dans une sorte de catalogue et de demander à des anthropologues de réfléchir sur une anthropologie de l'espace domestique dans la maison romaine ; l'approche anthropologique aurait replacé la maison romaine dans la multiplicité des systèmes culturels dont la maison est l'expression. On mesure à son énoncé ce que ce projet avait d'utopique dans l'état actuel des connaissances, mais il doit rester une préoccupation majeure.

En effet si l'on réfléchit à notre manière d'aborder l'étude de la "maison romaine", on se rend compte du privilège accordé à l'approche historique. Elle s'impose à nous le plus souvent comme une évidence et guide le discours des archéologues dans la présentation d'ensembles urbains. De véritables histoires des maisons ou des quartiers nous ont ainsi été proposées ; celle des maisons de Saint-Romain-en-Gal était particulièrement frappante et remarquable, mais ce n'était pas la seule. Il y a matière à un débat car la domination exercée par l'approche historique coupe une partie de l'archéologie française des méthodes issues de l'analyse spatiale en vogue dans l'archéologie anglo-saxonne. Celle-ci est en effet plus largement dominée par l'approche anthropologique qu'ont adoptée les préhistoriens puis des protohistoriens. Pourquoi cette manière d'aborder les problèmes a-t-elle tant de mal à s'imposer parmi nous ? C'est en partie lié à une caractéristique nationale. Nous sommes marqués par la domination de la réflexion historique qui constitue un point fort de l'archéologie française (du moins dans son expression universitaire). Ne pas replacer un sujet dans une perspective historique est considéré comme un défaut majeur. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes sortis du strict cadre chronologique qui était le nôtre en demandant à D. Garcia de nous présenter un exemple qui attestait l'importance d'influences italiennes sur l'habitat dès le début du II^e siècle en Gaule du sud. Nous avons été d'accord pour déplorer l'absence d'exposé consacré à l'Antiquité tardive.

La méconnaissance de l'apport de l'anthropologie à nos recherches apparaît bien dans l'utilisation qui a pu être faite du "modèle". Dans son sens habituel, celui dans lequel je viens de l'utiliser, un modèle est un exemple que l'on imite pour son excellence reconnue ou qu'un pouvoir impose de suivre. Mais maintenant, dans le jargon des sciences humaines comme des sciences exactes, "modèle" a pris un autre sens qui à la différence du premier n'implique aucun jugement de valeur : celui de modèle de référence, de type issu du processus de "modélisation". Pas plus que le modèle vitruvien, le modèle de maison romaine qu'élaborera l'archéologue n'a besoin d'avoir existé pour être efficace dans ses objectifs. Il sert à organiser un discours différent et complémentaire du discours traditionnel fondé sur la valorisation (ou la critique) de Rome. Donc parler en ce sens d'un "modèle romain" de la maison est un moyen proche de celui constitué par la classification typologique pour définir des ensembles régionaux distincts. Il est vrai que les méthodes formalistes demandent à être éprouvées, s'agissant de maisons complexes où ne s'expriment pas les seuls besoins domestiques ou sociaux élémentaires et pour lesquelles on dispose déjà de la documen-

tation fournie par le décor, décor fixe, –mosaïques et peintures–, et décor mobile, la statuaire en particulier, l'un comme l'autre susceptibles de nous apprendre beaucoup sur l'utilisation de pièces.

Nous devons remercier les collègues représentants ces disciplines artistiques de s'être prêtés à cette réflexion en montrant ce que l'étude du décor apportait d'abord à la restitution de l'espace domestique puis à la compréhension de son organisation. Certes nous avons pu mesurer les difficultés qu'il y a à utiliser le décor mobile, la statuaire, précisément parce qu'il est à la fois mobile et précieux, donc parce qu'on le récupère et que les dispositifs prévus pour l'accueillir ne permettent pas le plus souvent d'en connaître la destination précise. Dans la mesure où, par définition, la maison romaine est une forme d'habitat commune à l'ensemble de l'Empire, les observations faites en dehors du cadre régional de la Narbonnaise et même de la Gaule, éclairent le sujet. En retour, l'archéologie de la maison contribue à une géographie culturelle de l'espace gaulois.

Sources écrites et archéologie de la maison

La rançon des remarquables progrès accomplis dans la collecte des sources archéologiques est parfois la méconnaissance des sources écrites, dont on remarque de manière significative qu'elles sont souvent confondues dans les bibliographies avec les écrits des Antiquaires ou des savants. Les sources écrites livrent en effet des séries de noms grecs et latins que les archéologues utilisent dans leurs descriptions ce qui ne va pas sans poser des problèmes. On est en effet en droit de chercher dans les textes la définition de pièces et de techniques architecturales permettant de préciser par un mot latin ou grec une description archéologique, mais il arrive que le sens dans lequel le mot est utilisé ne soit pas celui qu'il a dans les textes et il serait souvent préférable d'utiliser un mot issu de notre vocabulaire usuel.

Nos collègues étrangers rappellent à ceux d'entre nous qui, cédant à l'air du temps, l'oublient, que la place faite aux données philologiques est l'un des points forts de l'archéologie française et que nous avons la responsabilité de la maintenir par rapport aux méthodes d'étude qu'impose un modèle anglo-saxon dominé par l'approche anthropologique de plus en plus influencé par sa composante américaine. Par réaction contre la domination ancienne de "l'archéologie classique", des archéologues en acceptent tout y compris les points faibles. Sans doute n'avons-nous nous-mêmes pas fait tout ce que nous souhaitons dans ce domaine et force est de signaler les limites d'une réunion qui a fait la plus large place à l'enquête archéologique. Il est vrai que l'épigraphie de la maison est peu abondante d'une manière générale et en Narbonnaise en particulier. Les quelques inscriptions lapidaires mises en relation avec les maisons et qui nous servent parfois à les attribuer à une famille, –comme à Vaison pour les Messii–, appartenaient au décor mobile à l'instar des statues dont Ph. Jockey nous a montré que l'emplacement originel était difficile à restituer. Aucune de celles-ci ne proclame en tout cas la fierté d'un propriétaire avec la force de ce texte de Timgad où Corfidius Crementius explique qu'après avoir acheté "cette maison située au centre de sa patrie, triste de ruines longtemps informes, il l'a rebâtie avec plus de bonheur qu'elle n'avait été fondée ; ajoutant une force éternelle à sa beauté, il l'a dédiée pour lui et pour ses descendants qui en seront heureux : maison des Corfidii"¹ ! Nous ne disposons le plus souvent au mieux que l'épigraphie mosaïque et des graffiti relevés sur les enduits peints –qui à Pompéi ont donné lieu à de pittoresques recueils et ont permis des identifications de la fonction de pièces.

Dans de pertinents développements consacrés à l'expression spatiale de la famille romaine, Y. Thomas observait que l'on aurait tort de croire que les textes renseignent sur la seule dimension publique de la maison romaine. Il insistait sur la complexité des unités subdivisées et sur la possibilité de retrouver dans les structures matérielles les combinaisons qui caractérisent la famille romaine : leur juxtaposition amenait les juristes à se demander par exemple comment interpréter le "sous le même toit" utilisé par les lois². Nous n'avons pu dresser le bilan de ces sources.

Mais l'exemple vitruvien présenté par L. Callebat a été là pour nous montrer les difficultés qu'il convient de surmonter pour les utiliser à bon escient ; l'archéologue doit se mettre à l'écoute du philologue. Dans ses travaux sur le livre VIII du *De Architectura* et dans sa communication, il a montré qu'à côté de précieuses descriptions, ce texte comportait de longs passages normatifs dont l'archéologue serait bien embarrassé de trouver des illustrations sur le terrain tout simplement parce qu'ils ne correspondent à aucune réalisation contemporaine. Ceci explique par exemple la vanité des tentatives faites pour retrouver sur le terrain le fameux schéma hiérarchique vitruvien qui privilégierait les usages publics par rapport aux usages privés, les fontaines par rapport aux maisons ; on comprend mieux pourquoi on ne trouve aucun exemple archéologique du répartiteur dont Perrault avait proposé une restitution graphique ou du schéma dressé par Kretschmer ni dans le Château d'eau de Nîmes ni ailleurs !

1- A. Ballu, *Les ruines de Timgad*, Paris, 1911, p. 72.

Contraintes publiques et accaparement de l'espace par les privés

L'utilisation habituelle des sources juridiques en archéologie est historique et diffère évidemment de l'approche anthropologique qu'en font les historiens de la famille. Les interdictions que nous ont transmises des corpus composés pour la plupart à la fin de l'Antiquité, appuient une argumentation qui, dans une histoire de la cité antique, identifie l'affirmation du privé contre le collectif comme un signe de décadence. Si les maisons s'agrandissent aux dépens des rues, c'est parce que l'État n'est plus capable de se faire respecter. Les débats que connaissent nos sociétés sur les avantages et les inconvénients des systèmes libéraux ou dirigistes nous incitent au relativisme dans nos jugements. Ce relativisme concerne aussi l'interprétation de la convergence observée entre la documentation juridique et la documentation archéologique. En fait la dénonciation répétée d'abus se prête à une double lecture optimiste ou pessimiste : la pratique condamnée était courante et la loi inutile ; le rappel régulier du règlement montre que l'on ne perdait pas de vue la nécessité de l'imposer. Un livre récent de C. Saliou illustre très bien la difficulté que présente l'utilisation de sources législatives et des règlements de cités dans l'interprétation archéologique en cours de fouille : sur le terrain, la connaissance du texte est susceptible d'orienter une hypothèse.

Au modèle romain sont liées des contraintes collectives imposées aux privés et auxquelles les propriétaires des maisons sont censés se plier. Cette nécessité normative ne devait pas beaucoup gêner les puissants qui, du fait du système de clientèle, pourvoient à des besoins collectifs : leurs intérêts ne se différencient pas fondamentalement de ceux de la collectivité et leurs architectes prévoyaient que les maisons répondent à des besoins collectifs, en particulier ceux des plus pauvres. Alain Bouet a dressé le bilan complet des établissements thermaux existant dans les villes. Ceux dont les maisons n'étaient pas pourvues de cet aménagement pouvaient se rendre dans les grands thermes publics, mais ils avaient également la possibilité de fréquenter les petits établissements thermaux connus existant dans les demeures des riches. Ainsi à Vaison, les thermes des grandes maisons privés ne sont pas installés à l'intérieur des maisons mais le long des rues, sans doute pour en faciliter l'accès à tous ceux –clients et autres– qui en éprouvaient le besoin. On rappellera le passage d'Apulée sur la maison de Milon : bien que très riche, il habite dans une maison modeste et Lucius, son hôte, doit sortir pour aller prendre son bain ailleurs (*Métamorphoses*, I 23). L'ouverture de la *domus* aristocratique au public en commandait en partie le plan : le débat ouvert sur la maison des Dieux Océan par P. Gros qui propose d'y voir la *schola* d'une association professionnelle, illustre la difficulté de distinguer d'une riche maison ce type d'établissement par la seule observation des plans et dans l'ignorance des élévations.

Mais la réalité urbaine offre aussi des exemples de la situation inverse dans laquelle le privé l'emporte sur le public, contribuant à briser la belle régularité de cet urbanisme modulaire que les archéologues travaillant sur l'époque romaine aiment tant rechercher, l'équerre à la main, dans les trames urbaines relevées sur leurs plans et pour lequel ils ont créé le terme "orthonormé". Il ne faut pas exagérer le rôle de prescriptions dont le rappel fréquent nous laisse aussi mesurer combien elles étaient négligées. Quelle qu'y soit la place du collectif, la ville est prévue pour des hommes qui habitent dans les maisons et non dans les monuments. Une partie de l'appareil juridique est conçu pour lutter contre l'occupation d'espaces publics par les privés et l'enquête archéologique montre que cette situation ne se développe qu'à certaines périodes que l'on va alors identifier comme des périodes de crises de l'esprit civique mais qui sont aussi des périodes de restructuration d'un tissu urbain qui s'adapte aux changements socio-économiques. J. Guyon a présenté des cas précis où un rôle structurant était dévolu à la maison : à Aix, la construction de maisons privées structure un quartier ; à Nîmes, le lotissement d'un quartier permet de maîtriser la topographie difficile du flanc du Mont Cavalier.

A cette question est en effet liée celle du "quartier", concept qui apparaît à beaucoup être moderne et qui de ce fait s'appliquerait mal aux villes antiques. Il en a été question à plusieurs reprises dans nos débats. Les difficultés invoquées par beaucoup d'archéologues me paraissent liées à la manière dont les fouilles restituent le tissu urbain : ce qui va permettre d'isoler un quartier, c'est son plan général ou surtout le critère de similitude entre les plans d'édifices voisins permettant de caractériser un ensemble bâti comme formant un ensemble. Or si étendues soient-elles, les fouilles pratiquées dans les centres urbains modernes ne permettent qu'exceptionnellement de dégager des ensembles assez étendus pour que dans l'urbanisme apparaissent des différences suffisamment caractéristiques. Par ailleurs notre notion de quartier prend très largement en compte les aspects qualitatifs et les modifications apportées aux fonctions des édifices et à leur apparence

par la population qui l'habite. Ces aspects sont difficiles à saisir dans les fouilles urbaines où l'on entrevoit cependant la possibilité de pratiquer, à l'instar des médiévistes, une archéologie du bâti portant sur l'étude des remaniements ; mieux que l'approche traditionnelle de l'architecte, elle permettrait de saisir les aménagements des édifices par ceux qui y ont vécu.

Maison romaine et géographie culturelle en Gaule

Rappeler l'homogénéité de l'urbanisme romain est un truisme, dire que cette homogénéité imposée par le modèle romain ne doit pas cacher des différences régionales est aussi banale. Mais ces évidences resteront des constatations parfaitement théoriques tant que l'on ne disposera pas de ces inventaires à la constitution desquels appelle précisément notre réunion. J'y ajouterai, à la suite de ce que P. Gros a rappelé dans son introduction à nos débats, l'obligation de créer les outils conceptuels nécessaires à une bonne utilisation et à une bonne maîtrise de la documentation archéologique sur la maison.

Ces derniers ne sont pas nécessairement particuliers à l'étude de l'architecture domestique. Je voudrais insister sur les possibilités offertes par l'utilisation de concepts développés hors de nos cadres familiers. La réflexion sur une des questions que posait notre colloque me servira à les présenter, nous avons proposé un cadre géographique : la maison romaine en Narbonnaise ? Pourquoi ? Pour délimiter le sujet et par simple commodité formelle de classement ? Oui, bien sûr ! On développera à juste titre l'idée qu'un tel cadre est sans grande signification pour le sujet traité : la maison de type romain constitue un modèle proposé par les conquérants à l'imitation des provinciaux ; de ce fait, un aristocrate d'origine Trévire n'a pas une attitude fondamentalement différente de celle d'un aristocrate Voconce. Le modèle imité est le même parce qu'il comporte une évidente dimension sociale : la maison de type romain – le modèle romain de la maison – est la demeure des élites et il est légitime d'avoir une lecture plus sociale que géographique de la diffusion du modèle constitué par ce type maison. Mais un regard sur l'habitat qui souligne l'attraction exercée par le modèle de Rome, n'est en rien incompatible avec une autre manière d'envisager les choses qui, sans rechercher forcément les "limites de la romanisation", distingue des différences dans la diffusion des modes et recherche, – pourquoi pas ? – des innovations locales révélatrices de regroupements régionaux ignorant les limites de l'administration provinciale.

Par exemple, dans le bilan de la recherche archéologique en France 1985-1989, les rapporteurs du thème H 11 prenaient la fouille des établissements thermaux comme exemple de recherches répétitives donc sans grand intérêt, sinon pour l'histoire de l'art la plus traditionnelle. On ne peut leur donner complètement raison. Si les thermes font l'objet de demande de fouilles plus nombreuses, c'est parce qu'ils constituent une partie particulièrement bien construite, donc bien conservée, et bien décorée des maisons urbaines romaines et des *villae*. De ce fait ces établissements se prêtent à la constitution de vastes séries propices à des utilisations originales pour peu que l'on se préoccupe de renouveler les approches. Dans l'exposé qu'il a présenté, Alain Bouet a donné un aperçu de ce que l'on pouvait en tirer.

Des rapprochements esquissés montrent que l'habitat urbain sur les confins occidentaux de la Narbonnaise présente des similitudes avec que l'on observe en Aquitaine. Pouvait-on évoquer Vienne qui est en Narbonnaise, sans évoquer Lyon ? Évidemment non et c'est d'ailleurs pourquoi on a fait place à E. Delaval qui a présenté l'exemple lyonnais. Ainsi se dessine un ensemble qui réunit les villes allobroges à celles du Rhin moyen. De même on retrouvera dans le Midi toulousain des analogies avec l'Aquitaine. On reconnaîtra ici une problématique de la frontière, qui n'est pas celle du *limes*, telle que l'a développée l'histoire militaire dans l'étude des relations entre Rome et les sociétés barbares.

Cela permet d'évoquer une direction de recherche que devrait permettre de développer la matière réunie grâce à la collaboration des chercheurs réunis sur le Programme "Topographie des villes de Gaule Narbonnaise". La dimension spatiale du problème n'a pas été vraiment discutée dans notre colloque, simplement parce que la documentation réunie est encore insuffisante. Je reste persuadé que des inventaires cartographiés portant sur des types de plans de maison, sur l'aménagement d'ensembles homogènes et caractéristiques feront apparaître des regroupements géographiques révélateurs de courants et que des observations portant sur leur distribution spatiale enrichiront la réflexion sur les limites provinciales, précisément du fait de l'absence de coïncidence entre limites administratives et limites culturelles qui n'est pas fortuite. Cette perspective de recherche avait été la raison de l'appel adressé à des collègues pour qu'ils viennent nous parler des provinces voisines

Philippe Leveau